AR Prefecture

017-211703475-20230629-2023_06_D11-DE Reçu le 30/06/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 29 JUIN 2023 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D11 - Modernisation de l'éclairage public - Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints; Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice. Excusés ayant donné pouvoir : 4 Michel LAPORTERIE à Jean MOUTARDE; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN Absents excusés : 3 Houria LADJAL; Henoch CHAUVREAU; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX; Patrick BRISSET Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20230629-2023_06_D11-DE

AR Sous-préfecture le 30 juin 2023

Publication dématérialisée le 3 juillet 2023

AR Prefecture

017-211703475-20230629-2023_06_D11-DE Reçu le 30/06/2023

Conseil municipal du 29 juin 2023

N° 11 - Modernisation de l'éclairage public -Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert)

Rapporteur: M. Jean MOUTARDE

Devant la hausse du prix de l'énergie et des orientations nationales incitant à la sobriété et à l'impact écologique de notre mode de vie, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a intérêt à accélérer son programme de renouvellement des appareils d'éclairage public pour le finaliser courant 2026.

En effet, le diagnostic sur l'éclairage public de 2014 a fait apparaître une importante vétusté sur plus de 83 % des points lumineux. C'est pourquoi un programme de rénovation générale du matériel d'éclairage a été engagé dès 2017.

À cette heure, sur les 2125 luminaires du parc actuel, il reste 746 luminaires avec des ampoules sodium à remplacer par des équipements LED de dernière génération, soit 35 % du parc.

Par ailleurs, le contexte économique mondial a entre-temps fait augmenter le coût de l'énergie électrique. Aussi la Ville doit réduire rapidement ses consommations, notamment en modernisant son parc d'éclairage public. L'opération menée sera un levier important quant à cette démarche puisque la consommation électrique sera immédiatement réduite de 39,8 KW.

Dans le cadre du Fonds vert, l'État lance un dispositif de financement en faveur des collectivités pour rénover les parcs de luminaires d'éclairage public vétustes.

Le projet communal de renouvellement des luminaires avec des appareillages LED répond aux enjeux de ce dispositif dont le taux de financement pourrait atteindre 35 % soit un montant de 15 230,17 €.

Ainsi, le plan de financement global du projet sur 2023 et 2024 se présente de la façon suivante :

DÉPENSES		RECETTES	
Total des prestations et fournitures (devis EP347- 1331du SDEER)	43 514,78 €	Subventions d'Etat (Fonds Vert) : 35 %	15 230,17 €
		SDEER: 0 %	0,00€
		Autofinancement (fonds propres - emprunt) : 65 %	28 284,61 €
TOTAL (en € HT)	43 514,78 €	TOTAL (en € HT)	43 514,78 €
TVA (20 %)	8 702,96 €	TVA (20 %)	8 702,96 €
TOTAL (en € TTC)	52 217,74 €	TOTAL (en € TTC)	52 217,74 €

AR Prefecture

017-211703475-20230629-2023_06_D11-DE Reçu le 30/06/2023

Conseil municipal du 29 juin 2023

Le n° SIRET de la Commune est le suivant : 211 703 475 00015.

Il est proposé au Conseil municipal:

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'inscrire ce projet sur les exercices budgétaires 2023 à 2024 ;
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter l'aide financière de l'État au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert);
- d'autoriser Mme la Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant.

La Ville s'engage à ne pas commencer l'exécution des travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

Pour : 0Contre : 0

• Abstention: 0

• Ne prend pas part au vote: 0

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20230629-2023_06_D11-DE

AR Sous-préfecture le 30 juin 2023

Publication dématérialisée le 3 juillet 2023

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.